

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 05 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 , **présents à 20 h : 13, votants à 20 h : 16**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2009

PRÉSENTS à 20 h 00 :

Mmes DUBOUCHET Marie-Christine, CRETIN Sabine, PARENT Séverine ;
Mrs MAUME Philippe, NAVA Pierre, AUGUSTIN Christophe, LAHURE Fabrice,
ALESSIO Alain, BEYTRISON Bernard, DUMONT Gilles, LEONE Pierre, PERNET Fabrice, PIGNOL Sébastien

ABSENTS à 20 h 00 :

MATTHEY Claire, CUGNET Bernard
MONCHAL Christophe (**procuration donnée à Bernard CUGNET inopérante**)
Mme BAR Muriel a donné procuration à Mr DUMONT Gilles
Mme MIHAYLOV Sylvie a donné procuration à Mr MAUME Philippe
Mr BOYER Christophe a donné procuration à Mr ALESSIO Alain

Secrétaire de séance : Gilles DUMONT

N° 01/2009 OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de procéder au règlement de diverses factures avant le vote du budget primitif 2009 :

Article	Montant
2135	17 300.00 €
2152	6 100.00 €
2182	15 000.00 €
2183	4 400.00 €
2184	3 400.00 €
2188	3 800.00 €
.....
TOTAL	50 000.00 €

Ces crédits seront repris au budget 2009.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** l'ouverture de ces crédits.

Madame Claire MATTHEY a intégré la réunion à 20 h 20.

Présents à 20 h 20 : 14

Votants à 20 h 20 : 17

N° 02/2009 FIXATION DU TARIF DE DÉNEIGEMENT PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX
--

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par le Directeur de la Résidence Leirens à Mornex, afin que la Commune effectue le déneigement du chemin d'accès et du parking de l'établissement situé chemin de Saint-Georges.

Il demande au Conseil Municipal de définir un prix de facturation d'une telle intervention et propose de fixer un forfait de déneigement par les employés communaux sur le domaine privé de 650 euros par année, sans décompte du nombre d'interventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de fixer le tarif de déneigement par les employés communaux sur le domaine privé à un forfait annuel de 650 euros.

N° 03/2009 FIXATION DU PRIX DES PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis de nombreuses années le service administratif de la mairie reproduit des documents de formats A4 et A3 pour satisfaire à la demande du public, aux prix respectifs de 0,20 € et 0,40 €. L'Agence Postale de Monnetier offre ce même service (format A4) depuis qu'elle est équipée d'une imprimante.

Depuis son déménagement aux Pléiades le secrétariat est équipé d'un copieur-fax-imprimante permettant la reproduction de documents en couleur.

Le prix de revient des copies couleur étant nettement plus élevé que le prix des copies noir et blanc, il convient de fixer un tarif pour ces reproductions.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, d'appliquer les tarifs unitaires de reproduction suivants :

A4 NOIR : 0,20 €

A3 NOIR : 0,40 €

A4 COULEUR : 0,80 €

A3 COULEUR : 1,60 €

N° 04/2009 FIXATION DU MONTANT UNITAIRE DES VACATIONS FUNÉRAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'afin d'assurer l'exécution des mesures funéraires de police prescrites par les lois dans le cadre de la surveillance des opérations funéraires, les opérations de fermeture de cercueil, les opérations d'exhumation, de ré-inhumation et de transport de corps, s'effectuent dans les communes sous la responsabilité du Maire, en présence de ce dernier (ou de son représentant) ou d'un fonctionnaire délégué par lui.

Ces opérations de surveillance donnent droit à des vacations ; elles s'établissent à ce jour à 9.15 euros l'unité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une circulaire préfectorale détaille les modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions applicables suite à la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 ; elle précise que le montant unitaire des vacations funéraires qu'il convient désormais d'appliquer devra s'établir entre 20 et 25 euros.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de fixer à 25 euros le montant unitaire des vacations funéraires.

N° 05/2009 FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les tarifs de location de la salle polyvalente n'ont pas été révisés en 2008.

Après avoir rappelé les prix actuels, il propose une augmentation de 3 % (en arrondissant au montant supérieur ou inférieur le plus proche).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À 16 VOIX POUR, 1 CONTRE (Mr BOYER)**, de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente en appliquant une augmentation de 3 %, conformément au tableau ci-annexé.

N° 06/2009 VALIDATION DE LA LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de valider la liste des commissions municipales pour transmission à la Sous-Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, **ARRÊTE À L'UNANIMITÉ** la liste des commissions municipales telle que ci-annexée.

N° 07/2009 TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE - ANNÉE 2009

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions de travaux en forêt communale faites par l'ONF pour l'année 2009 :

- travaux de reconstitution de forêt scolytée7 160.00 € ht
(3 ha – parcelle 17 à Esserts-Salève)
- travaux de plantation7 500.00 € ht
(parcelle 17 à Esserts-Salève)
- travaux de maintenance du domaine1 400.00 € ht
(entretien des limites : peinture bornes - repères)
- travaux Natura 200023 600.00 € ht

Il est proposé également la reconduction des actions d'animation dans les écoles.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de valider les propositions de travaux en forêt communale faites par l'ONF pour l'année 2009 telles que décrites ci-dessus ; et donne un accord de principe sur la reconduction des animations scolaires faites par l'ONF.

N° 08/2009 VENTE DU TRACTEUR KUBOTA À UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un tiers est intéressé par l'achat du tracteur tondeuse KUBOTA qui a dernièrement été remplacé par l'achat d'un nouveau matériel. Il propose de le céder pour la somme de 100 euros.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de vendre le tracteur KUBOTA à Mr Jean-Pierre MEGEVAND demeurant 337, chemin des Fontenettes à ESSERTS-SALEVE, pour la somme de 100 euros.

N° 09/2009 SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU SOUVENIR FRANÇAIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune verse chaque année une subvention au Souvenir Français pour le fleurissement des tombes des anciens combattants et que cette année la somme versée s'élevait à 200 euros.

Il précise qu'il a reçu une demande de complément de subvention de 150 euros émanant de Mr J.P.Grillet du Souvenir Français, et propose au Conseil Municipal de l'accorder.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, d'attribuer une subvention complémentaire de 150 euros au Souvenir Français. Cette somme sera versée sur le compte du Souvenir Français chez Mr J.P. Grillet – Haut de Soly – 74250 FILLINGES ; Banque : CA des Savoie – Reignier ; Compte n° 18106 00033 33034516050 75.

N° 10/2009 SUBVENTION AUX COMMUNES SINISTRÉES DES LANDES

Monsieur le Maire rappelle que 331 communes du département des Landes ont été très durement frappées par la tempête Klaus du 24 janvier dernier.

Il propose à l'Assemblée de faire un geste financier pour venir en aide à ces communes.

Il informe le Conseil Municipal que, pour que puisse s'exercer une telle solidarité, l'Association des Maires des Landes a décidé d'ouvrir un compte sur lequel peuvent être versés des fonds.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et soucieux d'être solidaire avec les communes sinistrées, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**,

1.- de rajouter ce point à l'ordre du jour, et

2.- de verser une aide de 1 500 euros sur le Compte Association des Maires des Landes - Banque Postale n° 20041 01001 0403291 D 022 41 en solidarité aux communes landaises victimes de la tempête.

**N° 11/2009 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°21/2008 DU 21 MARS 2008
PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA
COMMUNE AUPRÈS DES E.P.C.I. ET AUTRES GROUPEMENTS**

Madame Sabine CRETIN informe l'Assemblée que pour des raisons professionnelles, elle ne peut pas rester au poste de déléguée suppléante au Groupement Local de Coopération Transfrontalière.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à élire un nouveau délégué suppléant pour représenter la commune au sein de ce groupement.

Madame Claire MATTHEY se porte candidate.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame CRETIN et de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ** Madame Claire MATTHEY pour représenter la commune en tant que déléguée suppléante au sein du G.L.C.T.

RÉVISION DU LOYER D'UN APPARTEMENT COMMUNAL À LA CURE D'ESSERTS-SALÈVE

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Alain ALESSIO qui expose à l'assemblée que l'appartement de Mme FILLION-ROBIN de 30 m2 va se libérer fin février à la Cure d'Esserts-Salève. Il ne sera reloué que début avril pour permettre des travaux de « rafraîchissement » courant mars.

Les charges de chauffage étant très élevées (chauffage électrique dans un bâtiment ancien rénové), il propose de le maintenir au même prix de location qu'actuellement, soit 318,86 €.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement la mairie a des difficultés importantes d'encaissement des loyers (concerne le tiers des locations).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr ALESSIO et de Mr le Maire, considérant la conjoncture économique actuelle et les difficultés de certains locataires à régler leur loyer, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de ne pas augmenter le montant du loyer de cet appartement de la Cure d'Esserts.